

## FICHE DE RESERVATION MATERIEL TARIFS 2022

A effectuer 15 jours minimum avant la manifestation  
 Tarifs en vigueur pouvant être modifiés par décision du Conseil Municipal  
**TOUTE RESERVATION EST DUE, MEME EN CAS D'ANNULATION DE  
 LOCATION DU MATERIEL**

**DATE DE RESERVATION : du .....au .....**

Nom de l'Association ou du particulier : .....

Nom du Responsable : .....

Tél. : ..... Adresse : .....

Enlèvement du matériel le : **VENDREDI de 13h30 à 14h derrière la salle polyvalente**

Retour du matériel le : **LUNDI de 8h00 à 12h00 (contacter Services Techniques : 02.98.07.11.95)**

MATERIEL	QUANTITE MAXIMUM	DIMENSION	QUANTITE DEMANDEE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
. Tables	10	3,10 x 0,76		3.80 €	
. Tables (salle polyvalente)	19	1,20 x 0,80		1,80 €	
. Tables (pour la salle polyvalente)	60	1.82 x 0.76		Compris avec la location de la salle	
. Tables ( ex-Comité des Fêtes)	10	2 x 0,60		2,00 €	
. Chaises seules (salle polyvalente)	345			2,00 € les 10	
. Bancs seuls (ex-Comité des Fêtes)	21			2,00 € les 10	
. Friteuse collectivité	1			19,00 €	
. Barrières de sécurité (associa.)	13	2,50		Assoc. extérieures 2,00€ /barrière	
. Percolateur	1			10,00 €	
. Mixer (Asso uniquement)	1			Assoc. communales UNIQUEMENT	
. Grilles d'exposition	10	2 x 1		Assoc. communales UNIQUEMENT	
. Sono <b>Merci d'éteindre le micro après utilisation</b>	2			Dirinonais : 62,50 € Extérieurs: 103,00 €	
. Vidéo projecteur	1			Dirinonais : 30€ Extérieurs : 40 €	
<b>TOTAL A PAYER</b>					

Données personnelles : nous vous informons que les données personnelles recueillies dans le cadre de ce formulaire font l'objet d'un traitement dont la finalité est le suivi des réservations du matériel communal, ainsi que la facturation de leur location. Le Maire de Dirinon est responsable du traitement et les destinataires des données collectées par ce formulaire sont les services habilités de la Mairie uniquement et, le cas échéant, le Trésor Public. Les données ne seront conservées que le temps de la réalisation des finalités. La base légale du traitement est **l'exécution contractuelle**. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez accéder aux données vous concernant, et demander leur rectification ou leur effacement sous certaines conditions, auprès du Responsable de traitement ou du délégué à la protection des données à l'adresse : [dpo@datavigiprotection.fr](mailto:dpo@datavigiprotection.fr). Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

❶ Priorité est donnée aux Associations de la Commune à condition d'une réservation 2 mois avant la manifestation

❷ Un chèque de caution de 340 € est exigé pour la friteuse ; un chèque de 875 € est demandé pour la sono ou le vidéoprojecteur et un chèque de caution de 310 € pour le mixer.

A DIRINON, le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :